

éviter les écueils, à se trouver de nouveaux marchés, à donner de l'expansion à leur exploitation et aussi, à l'occasion, à encourager les gens de la région à investir dans l'industrie qui contribue à revigorer l'économie.

Monsieur le président, il y a un autre facteur sur lequel je crois devoir insister, au risque de passer pour un hérétique ou un radoteur.

Au fait, je suis convaincu que les gouvernements devraient légiférer sur le droit de grève, qui est devenu un abus scandaleux et qui défait indirectement ce que les gouvernements essaient de faire pour la prospérité du pays.

Aujourd'hui, on abuse d'une façon scandaleuse du droit de grève et la majorité des syndicalistes en ont justement plein le dos de ces grèves à répétition qui, en fin de compte, ne réussissent qu'à accroître l'inflation, augmenter le fardeau du travailleur et compliquer davantage la situation.

On nous a annoncé ces jours derniers, par exemple, qu'en février seulement, il s'est perdu 137,070 journées de travail au pays, ce qui représente une perte de \$2,193,120.

Pendant que nous essayons de revigorer l'économie, il y a des chefs ouvriers dépourvus de tout sens des responsabilités qui incitent les ouvriers à la grève, les endettent et contribuent en outre à ruiner certaines entreprises.

Je pourrais citer les noms de six entreprises qui ont dû fermer leurs portes et de deux ou trois autres qui devront fermer les leurs à brève échéance, parce qu'on a déclenché dans ces entreprises des grèves injustifiées.

Cela est moyenâgeux et les gouvernements devraient légiférer en vue de corriger cette situation.

Je pourrais citer des témoignages de chefs ouvriers, qui ne sont pas les premiers venus, qui affirment avec force qu'il est temps que les gouvernements dotent les ouvriers des mécanismes susceptibles de régler leurs litiges, sans qu'ils soient obligés d'avoir recours chaque fois à la grève, de risquer de compromettre l'économie du pays et de régler leurs problèmes sur le dos de la collectivité. Le peu de temps qui me reste ne me permet pas d'élaborer sur les priorités législatives à établir, parce que d'autres ont fait des études plus approfondies que moi à ce sujet; il faudrait adopter des mesures législatives qui permettraient de diminuer le nombre des grèves, qui contribuent à ruiner l'économie, et dont sont rassasiés la plupart des unionistes et syndicalistes. Elles ne contribuent, en somme, qu'à accroître le prestige de certains chefs ouvriers.

Je m'excuse si j'attaque l'honorable ministre, qui s'est déjà occupé de syndicalisme, mais je sais que la grâce d'état qui l'anime

aujourd'hui lui fera comprendre des choses que celle qui l'animait autrefois ne lui permettait pas de comprendre. Mon attaque est cependant très constructive.

Monsieur le président, je voudrais aussi parler d'un autre problème. L'honorable ministre me dira peut-être si la législation pourra le régler.

Je connais une industrie canadienne-française qui s'occupe de la fabrication d'autos-neige, de «Ski-doo», qui s'est installée dans une région rurale représentée par un député du Ralliement créditiste et qui emploie quelque 300 personnes. Cette industrie fonctionne depuis environ quatre ans. Elle vend 75 p. 100 de sa production aux États-Unis et, faute de capitalisation suffisante,—parce que cette industrie repose sur du capital de cultivateurs et d'ouvriers—elle reçoit des offres alléchantes de financiers américains. A brève échéance, elle sera peut-être vendue à des Américains.

Je supplie donc l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) d'essayer d'y pourvoir, et j'espère que la loi a prévu quelque chose relativement à des entreprises qui sont rentables, afin qu'elles continuent d'appartenir aux Canadiens et qu'elles ne tombent pas entre les mains des Américains ou d'autres. Il ne faut pas oublier qu'elles ont été bâties au prix de grands sacrifices.

Monsieur le président, on a parlé tantôt des industries qui peuvent contribuer à l'expansion économique régionale. Parmi celles-ci, il y a le tourisme. Il y a toujours quelque chose qui accroche quelque part, du moins en ce qui touche ma province. Il s'agit toujours de la question constitutionnelle. Il y a des gens qui souffrent de «constitutionnalité», c'est une maladie permanente...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Le comité consent-il à ce que l'honorable député continue de faire ses intéressantes remarques?

Des voix: D'accord.

M. Mongrain: Monsieur le président, je suis presque confus de voir avec quelle unanimité mes amis du Ralliement créditiste réclament que je continue mon discours. Je serai très bref parce que j'aime à me conformer au Règlement.

Je voudrais simplement dire ceci: J'espère qu'on oubliera ces chinoiseries constitutionnelles pour donner à la population la possibilité de pouvoir bâtir une industrie touristique, en créant des centres d'attraction pour les touristes, en les développant et en aidant aussi à les faire connaître.